

Ecole primaire de Valbirse

Mémento 2017/2018



« Même pour le simple envol d'un papillon, tout le ciel est nécessaire »

Paul Claudel

A conserver!

Table des matières

Autorités scolaires de Valbirse	2
Direction et secrétariat de l'école	2
Inspection scolaire.....	2
Ecoles – Adresses et téléphones	2
Conciergerie	3
Autres adresses utiles	3
Numéros d'urgence.....	3
Médiation scolaire.....	3
Travailleuse sociale	4
Espace santé.....	4
Bibliothèques scolaires.....	4
Ecole à Journée Continue (EJC)	4
Assurances.....	5
Vacances scolaires 2017-2018 et 2018-2019.....	5
Demi-journées de congé	6
Absences.....	6
Congés particuliers / dispenses.....	6
Répartition des classes pour l'année scolaire 2017-2018.....	7
Liste du corps enseignant.....	7
Règlement scolaire de Valbirse	9
Chemin de l'école	10
Autres déplacements	10
Patrouilleurs scolaires	10
Aide-mémoire du bpa pour les trajets scolaires	11
Evaluation (calcul des moyennes)	13
Suggestions pour la brochure 2018-2019	15

Autorités scolaires de Valbirse

Commission scolaire

Président	:	M. Marc Utermann Les Noisetiers 68, 2735 Bévillard marc.utermann@gmail.com
Vice-présidente	:	Mme Marika Sester Gerber Clos des Arbres 1, 2733 Pontenet m.sester@bluewin.ch
Membres	:	Mme Christine Schindler Mme Sandrine Weibel M. Yann Minder, conseiller communal M. Serge Monnerat M. João Dias de Campos

Direction et secrétariat de l'école

Directrice

Mme Monica Macary	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 492 17 65 079 572 42 53 monica.macary@edu.valbirse.ch direction@edu.valbirse.ch
-------------------	-------------------	----------------	--

Secrétariat

Mme Elodie Bruat	Rue A. Charpiloz 2	2735 Bévillard	032 491 61 75 032 492 17 65 (jeudi) elodie.bruat@valbirse.ch
------------------	--------------------	----------------	--

Inspection scolaire

Inspecteur du 16^{ème} arrdt.

M. Serge Büttiker Secrétariat	Les Lovières 13	2720 Tramelan	031 636 16 55 031 636 16 63
----------------------------------	-----------------	---------------	--------------------------------

Ecoles – Adresses et téléphones

Ecole primaire

Site de Bévillard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 492 16 88
Site de Malleray	Grand-Rue 48	2735 Malleray	032 491 60 48
Site de Pontenet	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	032 492 31 13

Ecole enfantine

Site de Bévillard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 492 16 88
Site de Malleray	Rue du Frête 8	2735 Malleray	
	Classe de Danielle Erard :		032 510 87 42
	Classe de Bastian Mathez :		032 510 43 42
Site de Malleray	Classe de Florence Pfister:		077 467 62 24

Conciergerie

Site de Bévillard

M. Stefan Seiler	Clos Grasson 18	2735 Champoz	079 572 42 52
------------------	-----------------	--------------	---------------

Site de Malleray

M. Jimmy Tissot	Route de Moron 14	2735 Malleray	079 303 73 30
-----------------	-------------------	---------------	---------------

Site de Pontenet

M. Raoul Mornod	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	079 244 22 81
-----------------	-----------------	---------------	---------------

Autres adresses utiles

SPE (service psychologique pour enfants et adolescents)	Grand-Rue 4, 2710 Tavannes	031 636 16 86
--	----------------------------	---------------

Service d'orthophonie	Grand-Rue 4, 2710 Tavannes	032 481 17 91
------------------------------	----------------------------	---------------

Service de psychomotricité	Rue du Pasteur Frêne 12, 2710 Tavannes	079 523 27 89
-----------------------------------	---	---------------

Numéros d'urgence

Police urgences **117**

Services du feu **118**

Urgences médicales **144**

La Main Tendue..... **143**

Centre toxicologique **145**

Aide téléphonique pour
les enfants et les jeunes **147**

Médiation scolaire

La médiatrice scolaire écoute et conseille les élèves, permet de dynamiser la communication dans l'école. Elle se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants de l'école de Valbirse.

Mme Françoise Le Roy	tél : 032 491 60 48
Mme Sandrine Juillard	tél : 032 493 48 28

Les élèves sont informés du fonctionnement de la médiatrice et des heures de permanence dans chaque école. Les médiatrices sont également atteignables par téléphone ou sur rendez-vous.

Travailleuse sociale

La travailleuse sociale vient en aide aux élèves qui présenteraient des difficultés sociales, psychologiques ou personnelles qui influent ou non sur leur comportement et leur implication à l'école.

Mme Aline Donzé

tél : 079 937 97 02

Les élèves sont informés des jours de présence de la travailleuse sociale dans chaque école. Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Espace santé

Médecins scolaires

Dr. Andrea Annino	Rue du Frête 3	2735 Malleray	032 492 18 21
Dr. Yves Cattin	Rte de Champoz 9	2735 Bévillard	032 492 53 23
Dr. Christian Graber	Rte de Champoz 9	2735 Bévillard	032 492 52 70

Nous organisons une visite médicale gratuite pour les élèves de 2H et 6H. Il est possible d'effectuer ce contrôle auprès du médecin de famille, mais à la charge des parents. Les éventuels traitements sont à la charge des parents.

Dentiste scolaire

Dr. Ramon Studer	Grand-Rue 26	2735 Malleray	032 492 72 72
------------------	--------------	---------------	---------------

Un contrôle dentaire est obligatoire chaque année dès la 2H. Cette visite est gratuite et réalisée chez le dentiste scolaire mandaté. Les parents ont toutefois la possibilité de pratiquer ce contrôle à leurs frais chez le dentiste de leur choix.

Bibliothèques scolaires

La bibliothèque scolaire de Bévillard est ouverte le lundi et le vendredi de 15h10 à 15h30 sous la responsabilité de Patricia Lötscher.

La bibliothèque scolaire de Malleray est ouverte le lundi et le jeudi de 13h à 13h25 sous la responsabilité de Nicole Racine.

Ecole à Journée Continue (EJC)

Le concept de l'EJC a été mis sur pied par le syndicat scolaire du Bas de la vallée selon les directives du canton de Berne. Il offre la possibilité aux parents qui le souhaitent de placer leur enfant dans différents modules, indépendants de l'école obligatoire. Ces modules comprennent notamment le repas de midi, les devoirs surveillés et des activités ludiques.

Les parents peuvent placer leur enfant à l'EJC au-delà de l'horaire scolaire. Ce service est payant. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la directrice de l'EJC :

Mme Djamila Bartlomé

direction.ejc@es-malleray.ch

032 510 25 84

076 385 50 48

Assurances

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

Les dégâts matériels causés par un élève seront à la charge des parents.

Vacances scolaires 2017-2018 et 2018-2019

Année scolaire 2017-2018			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Foire de Chindon	Lu 4 septembre		Ma 5 septembre
Foire d'automne	Lu après-midi 25 septembre		Ma 26 septembre
Automne	Lu 2 octobre	Di 22 octobre	Lu 23 octobre
Hiver	Ve après-midi 22 décembre	Di 7 janvier	Lu 8 janvier
Semaine blanche	Lu 12 février	Di 18 février	Lu 19 février
Foire de printemps	Lu après-midi 26 mars		Ma 27 mars
Printemps	Ve 30 mars	Di 15 avril	Lu 16 avril
Journée des enseignants	Ma 24 avril		Me 25 avril
Fête du travail	Ma après-midi 1 ^{er} mai		Me 2 mai
Ascension	Je 10 mai	Di 13 mai	Lu 14 mai
Pentecôte	Lu 21 mai		Ma 22 mai
Été	Ve après-midi 6 juillet	Di 19 août	Lu 20 août
Projet d'établissement	Date à définir		

Année scolaire 2018-2019			
	1er jour	Dernier jour	Reprise des cours
Foire de Chindon	Lu 3 septembre		Ma 4 septembre
Foire d'automne	Lu après-midi 24 septembre		Ma 25 septembre
Automne	Lu 8 octobre	Di 21 octobre	Lu 22 octobre
Hiver	Ve après-midi 21 décembre	Di 6 janvier	Lu 7 janvier
Semaine blanche	Lu 11 février	Di 17 février	Lu 18 février
Foire de printemps	Lu après-midi 25 mars		Ma 26 mars
Printemps	Lu 15 avril	Di 28 avril	Lu 29 avril
Fête du travail	Me après-midi 1 ^{er} mai		Je 2 mai
Ascension	Jeu 30 mai	Di 2 juin	Lu 3 juin
Pentecôte	Lundi 10 juin		Ma 11 juin
Été	Ve après-midi 5 juillet	Di 18 août	Lu 19 août

Demi-journées de congé

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3).

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard deux jours avant le congé prévu.

Absences

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants-es et de remplir la fiche que l'enfant recevra à son retour en classe.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant-e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE/SPP, décès dans la famille proche de l'enfant, déménagement. En cas de maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5^e jour d'absence.

Congés particuliers / dispenses

Les absences ou dispenses pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestation sportive, etc.) **nécessitent une demande présentée par écrit à la direction d'école.** Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes qui ne parviendront pas dans les délais seront refusées.

La commission scolaire sera informée de toute absence non excusée et une dénonciation au juge devra être faite (LEO, art.33).

Répartition des classes pour l'année scolaire 2017-2018

Classe	Titulaire(s) de classe
Bévilard	
1H-2H a	Mesdames Claudine Schnyder et Sylvia Schneider
1H-2H b	Madame Céline Jost
3H	Mesdames Nathalie Boillat et Sandrine Juillard
4H	Mesdames Marlène Allemann et Josée Lüthi
5H a	Madame Patricia Lötscher
5H b	Madame Silvia Re
6H	Madame Céline Haeberli
7H	Monsieur Thibault Eyer

Malleray – Maison de l'Enfance	
1H-2H a	Monsieur Bastian Mathez
1H-2H b	Madame Danielle Erard

Malleray – Collège primaire	
1H-2H c	Madame Florence Pfister
3H	Madame Carine Jeanbourquin
4H	Mesdames Nicole Racine et Sandrine Mathez
6H	Monsieur Vincent Jolidon
7H	Madame Romane Bourquin
8H a	Madame Margaux Schindelholz
8H b	Madame Alicia Pozner

Pontenet	
3H-8H	Mesdames Dounia Némitz et Lorette Fleury

Liste du corps enseignant

Allemann Marlène	Chaluet 2a	2738 Court	032 497 97 28
Baumann Nathan	Chenevières 19	2610 St-Imier	079 277 14 78
Besson Nicolas	Route de la Neuveville 7	2515 Prêles	077 435 28 07
Bexkens Hans	Champ Pention 12	2735 Bévilard	032 492 31 04
Bexkens Sylvie	Champ Pention 12	2735 Bévilard	032 492 31 04
Boillat Nathalie	Champs Thiébauts 15	2735 Bévilard	032 492 28 73
Bourquin Romane	Ch. de la Maison Blanche 33	2533 Evillard	078 810 06 35
Ellenberger Mélanie	La Gaillarde 21	2745 Grandval	079 576 03 88
Erard Danielle	Chemin des Navaux 2	2720 Tramelan	079 291 86 59
Eyer Thibault	Rue Emile Villeneuve 22	2735 Bévilard	079 813 58 68

Fleury Lorette	Abbé Arthur Daucourt 10	2800 Delémont	079 535 42 72
Geiser Mélanie	Rte de Bellelay 7	2712 Le Fuet	079 322 32 86
Haeberli Céline	Envers 8	2738 Court	032 497 00 52
Houriet Suzanne	La Raveratte 3	2738 Court	032 497 98 05
Jeanbourquin Carine	Rue de la Ravière 5	2733 Pontenet	032 492 10 67
Jolidon Vincent	Chemin du Haut 9a	2735 Malleray	078 913 71 03
Joly Caroline	Plein Soleil 12	2740 Moutier	079 949 67 66
Jost Céline	Grand-Rue 22	2735 Malleray	079 564 59 17
Juillard Sandrine	Combattes 7	2740 Moutier	032 493 48 28
Le Roy Françoise	Rue du Nord 43	2720 Tramelan	032 487 61 55
Lötscher Patricia	Les Ragies 23	2735 Bévillard	032 492 15 72
Luthi Josée	Vie des Crêts 18	2732 Reconvilier	032 481 11 94
Mathez Bastian	Rte de la Gentiane 12	2735 Malleray	076 342 82 20
Mathez Sandrine	Le Crêt 7	2735 Malleray	032 492 33 69
Müller Martine	Rte de Moron 11	2735 Malleray	032 492 28 07
Némitz Dounia	Chemin des Ages 61	2533 Evilard	078 627 68 99
Petter Monika	La Paule 5	2723 Mont-Tramelan	032 351 20 18
Pfister Florence	Chemin des Aubépines 1a	2605 Sonceboz	077 467 62 24
Pozner Alicia	Rue Principale 4	2736 Sorvilier	079 944 45 80
Racine Nicole	Rue des Mandarins 3	2735 Malleray	032 492 13 70
Re Silvia	Le Côtel 21	2606 Corgémont	079 382 23 67
Röthlisberger Catherine	Sablonnière 70	2735 Champoz	077 410 05 14
Schindelholz Margaux	Les Salines 28	2823 Courcelon	079 366 40 98
Schneider Sylvia	Rue de la Ravière 23	2733 Pontenet	032 492 30 34
Schnyder Claudine	La Franay 7	2735 Malleray	032 492 14 26
Villoz Laurence	Rue du Beurnez 16	2733 Pontenet	032 492 34 12

Les parents sont invités à prendre contact avec l'école pour toute question ou tout problème relatif à leur enfant. Les enseignants-es ainsi que la directrice se tiennent à disposition en cas de besoin.

Règlement scolaire de Valbirse

Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Les élèves et les adultes se saluent mutuellement.
2. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé sera remplacé par l'élève.
3. Les élèves surveillent leur langage. Les mots grossiers et vulgaires ne sont pas tolérés.
4. Le port de pantoufles est exigé en classe. A la fin des cours, les pantoufles sont rangées correctement aux endroits prévus à cet effet. Les chaussures à roulettes ne sont pas tolérées dans les bâtiments.
5. Dans l'école, les élèves se déplacent calmement et sans crier.
6. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire et se réfèrent aux consignes des enseignants.
7. Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école (y compris dans le préau et à la halle). En cas de non-respect, l'appareil sera confisqué et rendu en présence des parents.
8. Les élèves n'entrent pas dans le bâtiment avant la sonnerie. A la fin des cours, les élèves ne s'attardent pas inutilement dans les corridors.
9. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
10. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.
11. Les élèves respectent le règlement de classe instauré avec l'enseignant-e en début d'année scolaire.

Le non-respect d'un ou plusieurs points du règlement entraînera des sanctions.

Chemin de l'école

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Voici cependant quelques règles à garder en tête :

- **Respecter les patrouilleurs** et leurs instructions.
- Il est **possible de venir en trottinette dès la 4^e année Harmos** avec le port du casque.
- Il est **possible de se rendre à l'école à vélo (casque obligatoire)** à partir de la 5H, **après avoir fréquenté le jardin de la circulation**.
- Les vélos et trottinettes doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée à l'école** et ne sont pas utilisés pendant les récréations.
- Si vous accompagnez votre enfant à l'école, merci de respecter les consignes de chaque site.

Autres déplacements

Pour les déplacements à la piscine ou à la gymnastique, les élèves de 1H à 5H seront accompagnés par leur enseignant-e à l'aller et au retour. Les élèves de 6H à 8H se déplacent généralement seuls.

Pour les cours à option débutant à 15h20 dans un autre bâtiment scolaire, les élèves de 1H à 5H seront accompagnés par un adulte à l'aller. Le retour (fin des leçons de l'après-midi) se fait sous la responsabilité des parents.

Les élèves de 6H à 8H se déplacent généralement seuls sur le lieu de l'option, mais restent sous la responsabilité de l'école.

Patrouilleurs scolaires

Un service de patrouilleurs est en fonction aux abords des écoles de Bévillard et de Malleray aux passages piétons suivants :

- Bévillard : entre la place du village et la banque Raiffeisen
- Malleray : devant chez Denner

Les patrouilleurs enfants et adultes font traverser les élèves le matin avant le début des leçons de 8h15, à la fin des cours à 11h45, en début d'après-midi avant le début des leçons de 13h30 et à la fin des cours à 15h05.

L'école décline toute responsabilité pour les enfants qui traversent à un autre endroit.



Aide-mémoire du bpa pour les trajets scolaires

Le trajet scolaire permet aux enfants de retrouver leurs camarades, participe au développement des facultés sociales ainsi qu'à l'activité physique. Hélas, il comporte également certains risques, qui peuvent néanmoins être réduits grâce à une éducation routière de qualité. En tant que parent ou personnel d'encadrement, vous n'êtes pas livré à vous-même dans ce domaine. A l'école, les enseignants et les instructeurs de la circulation de la police contribuent à enseigner aux enfants le comportement sûr à adopter sur les trajets scolaires.

Les trajets scolaires relèvent de la responsabilité des autorités et des parents (art. 19 et 62 de la Constitution fédérale). Les indications et conseils suivants vous aideront à assumer cette responsabilité:

... à pied

- Parcourez le trajet scolaire avec votre enfant pour qu'il s'exerce.
- N'optez pas pour le trajet scolaire le plus court, mais pour le plus sûr.
- Indiquez à votre enfant les endroits dangereux et expliquez-lui comment les franchir en sécurité.
- Discutez avec les autres parents pour trouver des solutions communes: accompagnez les enfants à tour de rôle. Dans certains cas, l'organisation d'un Pédibus peut s'avérer pertinente.

... avec des engins assimilés à des véhicules (trottinette, planche ou patins à roulettes, etc.)

- Les engins assimilés à des véhicules sont rarement adaptés au parcours du trajet scolaire. Ce sont des jouets: les enfants ont donc tendance à les utiliser comme tel et ne prêtent souvent pas suffisamment attention au trafic.
- Si votre enfant parcourt quand même son trajet scolaire avec un tel engin, il doit respecter les règles valables pour les piétons.
- Un engin assimilé à un véhicule est rapide: il faut donc faire preuve de prudence pour éviter de percuter un piéton ou un véhicule.
- Imposez à votre enfant de porter l'équipement de protection nécessaire (casque cycliste impératif, et idéalement des protège-poignets, des coudières et des genouillères).

... à vélo

- Faire du vélo dans la circulation routière est exigeant. Pour que votre enfant puisse accomplir le trajet scolaire seul à vélo, il doit avoir acquis certaines compétences: bonne maîtrise du vélo (garder sa trajectoire, freiner efficacement, etc.), respect des règles de la circulation (p. ex. pour obliquer à gauche). Exercez ces compétences avec lui.
- Assurez-vous que le vélo de votre enfant dispose de l'équipement obligatoire prévu par la loi.
- Exigez de votre enfant qu'il porte un casque cycliste.
- Dans l'obscurité, en cas de pluie ou de brouillard, un bon éclairage est essentiel. Des vêtements clairs munis d'éléments réfléchissants rendent encore plus visible.

... en voiture (parents)

- Pour préserver leurs enfants, bon nombre de parents les amènent à l'école en voiture. Malheureusement, ils les empêchent ainsi de faire l'expérience importante et enrichissante de la circulation routière. Par ailleurs, plus les parents sont nombreux à amener leurs enfants en voiture, plus le volume de trafic augmente aux abords des écoles. Ceci accroît le danger pour les enfants qui effectuent le trajet scolaire à pied ou à vélo. Le conseil du bpa: déposer votre enfant à l'école en voiture devrait rester exceptionnel. Accompagnez-le plutôt à pied ou à vélo.

Evaluation (calcul des moyennes)

AIDE-MEMOIRE SUR L'EVALUATION

Evaluation

3H et 4H :
les élèves sont évalués par des appréciations.

5H à 8H :
les élèves sont évalués par des notes.

Rappel

- Les objectifs sont définis et communiqués aux élèves.
- L'évaluation a également une dimension formative.
- Les attitudes face au travail sont aussi évaluées.
- Les élèves pratiqueront l'auto-évaluation.

Evaluation globale à la fin du 2^{ème} semestre

La note figurant dans le rapport d'évaluation correspond à un avis d'expert. Ce n'est pas une moyenne arithmétique. L'ensemble des travaux (documents, épreuves, travaux réalisés en classe,...) peut être pris en compte. L'évaluation du comportement social n'influe pas sur l'évaluation des compétences de l'élève.

En français, mathématiques, allemand et anglais, tous les sous-domaines sont intégrés à l'évaluation globale.

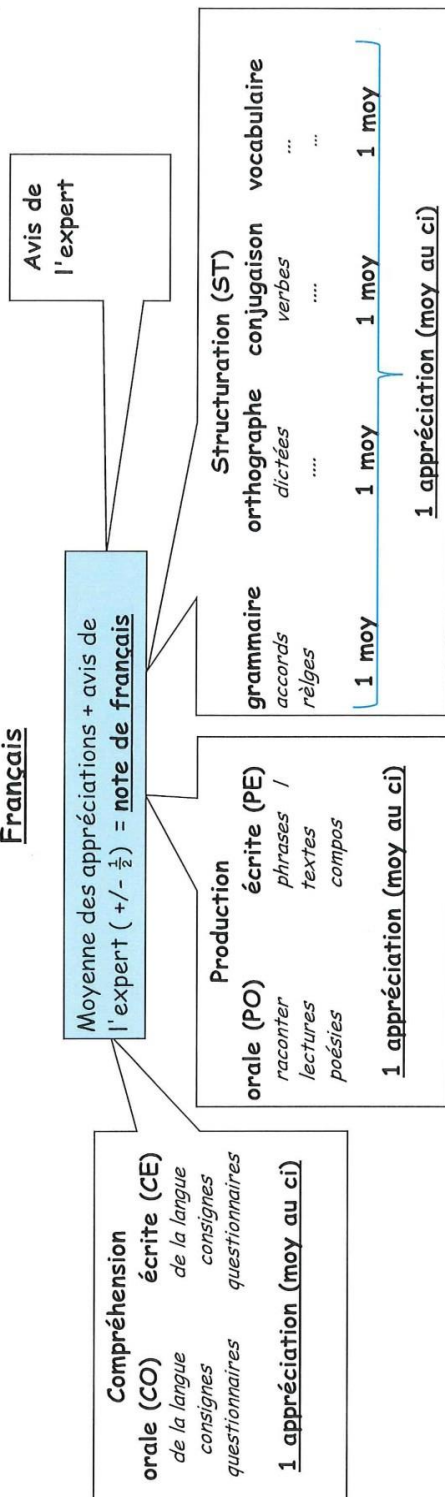
De la 5H à la 8H :

En français, la compréhension, la production et la structuration ont la même importance.

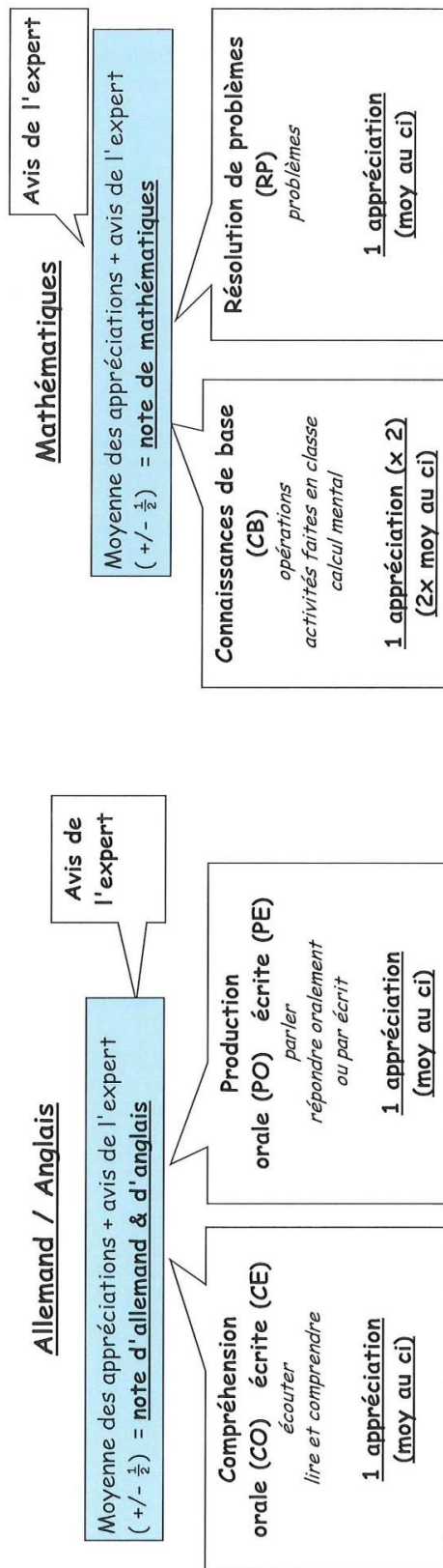
En allemand et en anglais, la compréhension et la production ont la même importance.

En mathématiques, les connaissances de base comptent double et la résolution de problèmes compte simple.

Français



Allemand / Anglais



Suggestions pour la brochure 2018-2019

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2018-2019 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2018.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....